



SAISO

LAC-BEAUPORT
DEPUIS 1942

78, CHEMIN DU BRÛLÉ
LAC-BEAUPORT QC
G3B 0P8

TÉL. : 418 849-2821

FAX : 418 849-8314

INFORMATION@LESAISONNIER.NET

CAMP DE JOUR

DOCUMENT D'INFORMATIONS



PHILOSOPHIE ET OBJECTIFS

Le Saisonnier est au service de la jeunesse depuis 1942. Il s'agit d'un organisme à but non lucratif qui œuvre dans le domaine des loisirs éducatifs et du plein air.

Dans un cadre de vie en plein air et grâce à un programme dynamique et diversifié, les jeunes ont la chance d'expérimenter une vie de groupe intense, de prendre des initiatives, de faire des choix et ainsi grandir et se développer selon un système de valeurs bien défini.

Nous sommes très heureux et fiers de compter votre enfant parmi nous cet été. Le Saisonnier ainsi que tous leurs partenaires lui promettent bien du plaisir et de nombreuses activités intéressantes et stimulantes. Préparez-vous à vivre une aventure enrichissante.

LA SÉCURITÉ

Pour nous comme pour vous, la sécurité de vos enfants passe avant tout. Voici quelques mesures mises en place afin de faire de cette préoccupation une réalité :

- la direction du camp est disponible en tout temps
- le ratio d'encadrement est d'au minimum 1 animateur pour 15 enfants et varie selon les groupes d'âge
- un contrôle des présences est effectué au début et à la fin de chaque activité et journée
- une politique de déplacements est bien établie
- les activités spécialisées (piscine, escalade, canotage) sont encadrées par des spécialistes formés
- une fiche médicale doit être complétée pour chaque enfant et un préposé aux soins est présent en tout temps sur les lieux

HEURES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART ET SERVICE DE GARDE

L'heure officielle du début du camp de jour est prévue à 9h00 le matin et l'heure de départ est fixée à 16h00. Notez qu'un service de garde est à votre disposition de 7h00 à 9h00 le matin et de 16h00 à 18h00 en fin de journée. Vous devez vous identifier à l'accueil à votre arrivée et lors de votre départ pour inscrire ou récupérer votre enfant.

REPAS DU MIDI ET COLLATIONS

Votre enfant doit apporter son dîner ainsi que ses deux collations. Vous devez fournir des repas froids et nous vous conseillons des repas nutritifs et équilibrés afin de veiller au bon développement de votre enfant. Un bon fruit est plus énergétique qu'un sac de croustilles. Fournir de l'eau et des breuvages en quantité suffisante pour votre enfant. Il est important de mettre un « ice pack » dans le sac à lunch afin de maintenir une température adéquate pour son repas. Prendre note que les noix et les arachides ainsi que tout produit en contenant sont interdits.



MÉDICAMENTS

Pour la sécurité de votre enfant et celle des autres, nous vous demandons de ne laisser aucun médicament en sa possession. À votre arrivée, nous vous demandons de rencontrer la personne responsable des soins de santé afin de lui remettre les médicaments. De plus, c'est aussi le moment de nous transmettre toutes les informations nécessaires à une bonne gestion de la médication de l'enfant.

Pour une meilleure gestion des médicaments, nous demandons que ceux-ci soit apportées dans des dosettes jetables disponibles gratuitement auprès de votre pharmacie.

URGENCES

En cas de blessures mineures, l'animateur signalera la situation aux parents à la fin de la journée. En cas de blessures majeures ou d'incidents graves, les parents seront immédiatement contactés aux numéros inscrits sur la fiche d'inscription. Cependant, s'il nous est impossible de rejoindre les parents ou les personnes inscrites en cas d'urgence, l'équipe du Saisonnier prendra toutes les décisions qui s'imposent pour la sécurité de votre enfant et autorisera le transport en ambulance ainsi que toutes les interventions médicales nécessaires.

EFFETS PERSONNELS ET ARGENT

Les vêtements et accessoires utilisés au Saisonnier doivent être identifiés pour minimiser les pertes et les oublis. Le Saisonnier n'est pas responsable des objets perdus ou volés. À noter que les enfants n'ont pas besoin d'argent durant leur journée au camp. Une liste du matériel nécessaire pour le camp de jour est disponible sur notre site Internet dans la section *Documents utiles* dans le bas de la page d'accueil.



PROGRAMMATION CADRE ET ACTIVITÉS

Journée typique au camp de jour :

9h00 : Rassemblement

9h15 : Activité spécialisée (selon le programme choisi)

10h15 : Activité de plateau ex. escalade

10h45 : Activité spécialisée 2

11h45 : Dîner

12h30 : Activité de groupe ex. grand jeu en forêt

13h45 : Piscine

14h30 : Collation

14h45 : Activité en groupe ex. fermette

15h45 : Rassemblement

16h00 : Retour à la maison ou service de garde

*L'horaire varie selon le programme choisi

Les activités sont en lien avec la thématique de l'été qui est le fil conducteur de chaque journée. Les jeux et activités sont conçus dans le but d'atteindre des objectifs spécifiques :

- une ligne de conduite visant la sécurité, le dynamisme, le respect et le développement personnel
- développer de nouvelles connaissances et de nouveaux intérêts
- offrir une programmation diversifiée
- développer de nouvelles habiletés et compétences
- apprendre à respecter les forces et les faiblesses de chacun
- développer son ouverture d'esprit
- et surtout, s'amuser pour le simple plaisir de s'amuser!

L'animateur

L'animateur de votre enfant ainsi que les aides et les spécialistes ont reçu une formation spécialisée en animation et ont aussi complété un cours de premiers soins pour la grande majorité. De plus, l'animateur s'occupera de communiquer avec vous avant votre arrivée le lundi afin de se présenter et d'expliquer sa façon de fonctionner et pour vous dire de quelle façon le trouver lors de l'accueil le matin.

CONSIGNES

Problèmes de comportement

Tout comportement jugé non satisfaisant tel que le manque de respect envers les autres, la violence, les bris volontaires d'équipement ou une mauvaise volonté apparente seront transmis au responsable qui appellera les parents pour leur faire part de ce problème. Après trois avertissements, l'enfant retournera chez lui pour le restant du séjour. Certains comportements entraîneront une expulsion immédiate : consommation de drogue ou d'alcool, abus physique, bris intentionnel du matériel ou tout autre comportement jugé inacceptable par la personne responsable.

Droits et responsabilités de l'enfant

Pour grandir et se développer harmonieusement dans un milieu récréatif, l'enfant doit être respecté de tous. Cependant, l'enfant ne doit pas oublier qu'il a la responsabilité d'en faire autant pour les autres.

Il a donc la responsabilité :

- de circuler avec calme dans les locaux du Saisonnier
- de jouer avec les autres sans se bousculer et sans être violent en paroles ou en actes
- de toujours être à la vue de l'animateur
- de respecter l'environnement en déposant les déchets dans les poubelles
- de suivre son groupe en tout temps
- d'être poli dans ses paroles et dans ses gestes
- de régler ses problèmes ou conflits en discutant sans dire des mots blessants et sans se fâcher
- d'éviter les moqueries et les surnoms blessants
- de respecter les effets personnels des autres en tout temps
- de prendre soin du matériel prêté
- de respecter les règlements du groupe
- FINALEMENT, D'AVOIR DU PLAISIR!

Le matériel et les équipements

Certains équipements utilisés sont fragiles et dispendieux et afin que chacun puisse s'en servir, agissons comme s'ils nous appartenaient. Il est du devoir de tous de respecter l'environnement et ce qu'il contient.

Items interdits

Cellulaire, Ipod, Ipad, MP3, jeux vidéos portatifs, friandises, couteau, canif, ou tout autre objet dangereux.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions débutent en février chaque année et se font en ligne via la plateforme Amilia.

Un minimum de 6 à 8 inscriptions est nécessaire pour la réalisation d'un programme. En cas d'annulation, le Saisonier communiquera avec le client avant la date de début du camp afin de discuter d'autres options possibles.

Annulation et remboursement :

Pour une annulation de camp faite avant la date du camp :

-Remboursement en totalité, y compris le frais de l'ACQ et les frais administratifs.

Pour une annulation faite pendant le camp

-Remboursement des journées non consommées

-Le frais administratif est non remboursable.

-Un pourcentage de frais sur le remboursement sera conservé (plus petit montant entre 10% et 50\$).

**N'HÉSITEZ PAS À COMMUNIQUER
AVEC NOUS POUR TOUTE AUTRE
QUESTION!**

